

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-259102457-20230626-2023_77-DE N° 2023/77
----------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 26 juin, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 16 juin 2023, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 78

Présents : BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, CASTAINGS Laurence (CA CPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DELMOTTE Kim, DIRAT Karl, DUGOIN Xavier, DURANTON Marianne, ECK Bernard, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HILGENGA Wilfrid, LE ROUX Jean-Claude, MAYEUR Véronique, PELTIER Michel, PETEL Yann, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAROLINI François, PEROT Joël, PIGEON Marie France, PLANTE François, RASSIER Gérard, ROUSSET Laurent, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SEBBAG Alice, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : CORDIER Corinne (à FOURNIER Pascal), DELIANCOURT Jean-Claude (CA CPS) (à CASTAINGS Laurence (CA CPS)), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin) (à CORZANI Olivier), EUGENE Joelle (à TARAGON Stéphane), GOBRON Grégory (à PYOT Frédéric), SHEPS Ariel (à ECK Bernard)

Absents : ABENA Gabin, BENIDJER Khellaf, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DAMIATI Michaël, DELPIC Joseph, DUMONTAUD SEURE Aurélie, ESPRIN Daniel, FRAYSSE Gilles, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), HUBERT Serge, JANIN Éric, LAMOUR Alain, MATT Edouard, MORIN Jean-Marc, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, ROUSSEAU Jean-Baptiste, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SOULOUMIAC Michel, TANGUY Sylvain, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Karl DIRAT est désigné secrétaire de séance

OBJET : NOUVELLE PREFIGURATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R353-5-2 du code de l'énergie

Vu le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables

Vu la délibération 2022-29 du 177 mai 2022 relative à l'adoption du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE)

Considérant la très forte croissance du marché des véhicules électriques, conjuguée à l'évolution des réglementations bas-carbone, comme l'institution des ZFE (zones à faibles émissions) laissant prévoir une accélération de la demande de bornes de recharge.

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Considérant que le SMOYS est avant tout un acteur du service public, que sa mission doit s'inscrire dans le cadre d'une équation économique soutenable et par conséquent qu'il compte agir aux côtés des acteurs privés comme les surfaces commerciales contraintes, elles-mêmes, à doter leurs parcs de stationnement d'IRVE.

Considérant qu'aux fins, d'une part, de mailler utilement et dans une logique de service public le territoire composé des 66 communes constitutives depuis le 1er septembre 2021 de son périmètre, en cohérence avec le déploiement d'IRVE aux marges de son territoire engagé par les autres syndicats franciliens et d'autre part, de respecter une équation économique soutenable, le SMOYS a choisi de réaliser son schéma directeur et qu'il soit ancré sur ces deux principes.

Considérant que ce schéma directeur a abouti à proposer sur de 2023 à 2026 l'installation de près de 400 nouveaux points de charge.

Considérant que la méthodologie employée qui a conduit à produire ce scénario de développement tenait compte de l'aspect socio-démographique des communes, de la nature et de l'évolution des usages, de la présence d'acteurs privés contraints comme le sont les surfaces commerciales, de la typologie des logements....

Compte tenu de la volonté de nombreuses communes du département de l'Essonne de rejoindre le SMOYS pour sa politique publique de déploiement des IRVE, des nouveaux besoins qui apparaissent en termes de mobilité électrique (transit rapide, résidentiel public, recharge à destination), de la diversité de moyens de transports électriques, des profils et attentes des utilisateurs, il apparaît opportun de travailler sur une nouvelle préfiguration du schéma directeur de déploiement des IRVE

Vu l'Avis favorable de la commission IRVE qui s'est réunie le 8 juin 2023

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

AUTORISE le lancement d'une nouvelle préfiguration du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE)

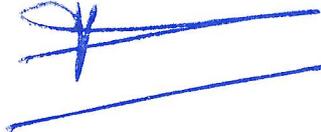
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN



Le secrétaire

Karl DIRAT



Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité